



Décision n° 473 / 2024
Procédure n° : 2024/035
Réf. : AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**
Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Réception et stockage du carton sur le site de Sotrival à Clérac

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2024/035 relatif au marché "Réception et stockage du carton sur le site de SOTRIVAL à Clérac" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.000,00 € HT soit 1.055,00 € TTC, (5,5% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 7 octobre 2024 ;

Considérant que 1 offre est parvenue de SUEZ RV Sud Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON (1.250,00 € HT soit 1.318,75 € TTC, (5,5% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit SUEZ RV Sud Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON pour le montant d'offre contrôlé de 1.250,00 € HT soit 1.318,75 € TTC, (5,5% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1 : D'attribuer le marché "Réception et stockage du carton sur le site de SOTRIVAL à Clérac" au candidat ayant remis la seule offre, soit SUEZ RV Sud Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON pour le montant d'offre contrôlé de 1.250,00 € HT soit 1.318,75 € TTC, (5,5% TVA).

Article 2 : D'approuver la date de commencement de ce marché, soit le 13 janvier 2025. Le titulaire est tenu de terminer le marché dans un délai de 12 mois.

Fait à Jonzac,

Le 10 OCT. 2024

Le Président

Claude BELOT
**Communauté des Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**